



SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

APPELLATION COMMERCIALE	TECHNOVIT 5071, POUDRE
NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET	238-P

APPELLATION CHIMIQUE

FABRICANT / FOURNISSEUR	ANAMET
ADRESSE	C.P. 538 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	(450) 646-1290
TÉLÉPHONE D'URGENCE	CANUTEC (613) 996-6666

SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL (mg/m ³)	ACGIH TLV (mg/m ³)
Peroxyde de Dibenzoyl.	94-36-0	0↔5	5	10

NOTE: Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition en °C	Non disponible.	Pression de vapeur (mm Hg)	Non disponible.
Point de fusion en °C	Non disponible.	Densité de vapeur (Air = 1)	Non déterminé.
Densité (Eau = 1)	Non déterminé.	Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)	Non disponible.
Solubilité dans l'eau	Insoluble.		
Aspect et odeur	Poudre de couleur verte / Sans odeur.		



SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

Point d'ignition	Aucun.			
Limites d'inflammabilité	LEL	Non applicable.	UEL	Non applicable.
Extincteurs	Non établi.			
Procédures spéciales d'extinction	Utiliser un équipement de respiration autonome approuvé MSHA/NIOSH et des vêtements protecteurs en cas d'incendie.			
Feux spéciaux et risques d'explosion	Non établi.			

SECTION V • RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable.
Conditions à éviter	Éviter d'utiliser le produit dans des aires non-ventilées.
Incompatibilité	Aucune réaction dangereuse connue.
Produits dangereux de décomposition	Aucun.
Polymérisation dangereuse	Aucune.

SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

A – PREMIERS SOINS

Yeux	Rincer avec beaucoup d'eau propre pour au moins 15 minutes; contacter un médecin.
Peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Inhalation	Aucune intervention spéciale n'est indiquée car le produit n'est pas susceptible d'être un risque par inhalation. Consulter un médecin si nécessaire.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Laver la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

B – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES: Inhalation, Ingestion, la peau et les yeux.

▼ EXPOSITION À COURT TERME ▼

Yeux	Irritant pour les yeux.
Peau	Le produit peut sensibiliser la peau lors du contact.
Inhalation	Une surexposition exagérée à des particules nuisibles, indépendamment de la façon elles ont été produites, peut irriter les voies respiratoires.
Ingestion	Non établi.



▼ EXPOSITION À LONG TERME ▼

Cancérogène	Contient aucun ingrédient listé par IARC, ACCGIH, NTP et OSHA comme cancérogène.
Effets tératogènes, mutagènes et/ou autres effets sur la reproduction	Il n'y a aucune raison de croire que ce produit représente un danger mutagène pour l'homme; et cette conclusion est basée sur des études sérieuses conduites sur des animaux, sur des études de mutagénicité et d'épidémiologie provenant de milieux scientifiques reconnus. Des études récentes chez l'animal ont montrées que de fortes expositions ne produisent pas d'effets tératogènes ou autres en présence de toxicité maternelle. Aucun de ces effets sont susceptibles de se produire chez l'homme, à condition que l'exposition est maintenu à ou au-dessous de la limite d'exposition professionnelle.
Sensibilité épidermique	Non établi.
Sensibilité respiratoire	Non établi.
Matériaux synergiques	Non établi.
Composants aux valeurs critiques qui nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :	
94-36-0	Peroxyde de Dibenzoyl. Valeur à long terme: 5mg/m ³

SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE PROTECTION PERSONNELLE

Vue, visage et mains	Le port de lunettes de sécurité, chemise à manches longues et de gants est recommandé.
Protection respiratoire	Utiliser une protection respiratoire adéquate si l'exposition risque de dépasser les limites occupationnelles. Un masque avec filtre de type A approprié peut être adéquat. Dans l'éventualité de la formation de hauts niveaux de vapeur, l'utilisation d'un équipement respiratoire autonome serait requise.
Ventilation	Fournir une ventilation adéquate, incluant une ventilation locale pour s'assurer de ne pas dépasser la limite définie d'exposition occupationnelle. Des considérations doivent être données à la planification des procédés de travail et des temps d'exposition qui en découlent. Ceci pour mieux déterminer le type de protection à adopter.
Ouïe	Comme requis en accord avec : OSHA 1910.215.
HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0



SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement	Aspirer ou balayer avec un produit d'absorption spécialisé, du brin de scie ou du sable. Aérer l'aire contaminée et laver l'endroit du déversement après l'avoir récupéré.
Élimination des résidus	Le traitement, l'entreposage, la manutention et la disposition doivent être faites en accord avec les règlements fédéraux, provinciaux et/ou municipaux. Incinérer dans des facilités approuvées par les autorités concernées. Ne pas incinérer dans des contenants fermés.

SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposage	Entreposer dans des endroits frais et bien ventilés. De préférence, la température d'entreposage ne devrait pas dépasser les 25°C (77°F).
Manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux. Éviter aussi l'inhalation hautes concentration de vapeurs. Utiliser dans des endroits bien ventilés. Garder les contenants fermés dans le but de prévenir l'absorption d'eau et autres contaminations.
Classification Relative à l'expédition •DOT• Classes de danger	Dénomination d'expédition DOT: Non réglementé. Dénomination d'exp. TDG/UN: Non réglementé. Numéro UN: Non réglementé Classe de danger: Non réglementé. Groupe d'emballage: Non réglementé. Exemption TDG: Non réglementé. Étiquette: Non réglementé. Classe IATA: Non réglementé. Classe IMDG: Non réglementé.
HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0

SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

Impact environnemental et Distribution dans l'environnement	Non établi.
Persistance et Dégradation	Non établi.
Toxicité	Non établi.
Impact des effluents traités	Non établi.



SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

• RÉGLEMENTATIONS EC:

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.

CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Aucun.

SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Chronique.
- Section 313: Aucun.

STATUS RCRA: Non réglementé.

• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification WHMIS: D2B.

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



TERMINOLOGIE

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Service

CFR: Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

DOT: Department of Transportation (USA)

DSL: Domestic Substance List

HMIS: Hazardous material information sheet

IARC: International Agency for Research and Cancer

LC: Lethal Concentration

LD: Lethal Dosage

MSHA: Mine Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

NTP: National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEL: Permissible exposure limit.

STEL: Short term exposure limit.

TDG: Transportation of Dangerous Goods

TLV: Threshold limits value.

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time-weighted average

USEPA: United States Environmental Protection Agency

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System